



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Greenwashing-Fessenheim>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Greenwashing d'EDF à Fessenheim**

20 juillet 2015

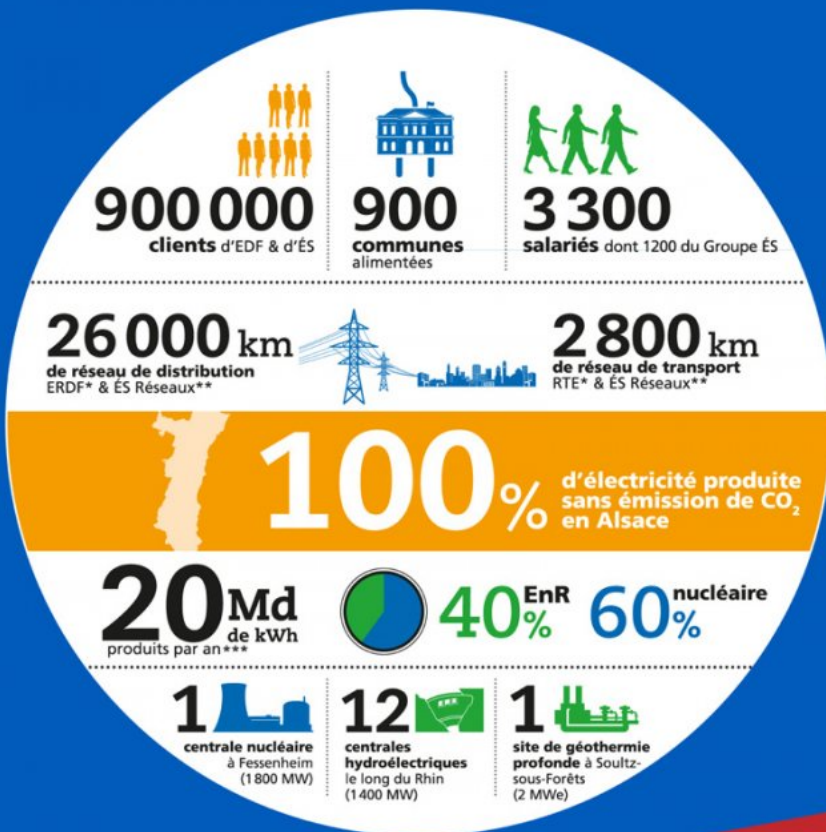
Greenwashing d'EDF à Fessenheim

EDF cherche à cacher les dysfonctionnements récurrents à Fessenheim d'un coup de peinture verte, par la publication d'une infographie publicitaire présentant sa production d'électricité comme « sans émission de CO2 ». Or la filière nucléaire émet du CO2 et d'autres gaz à effet de serre à diverses étapes : extraction minière, conversion et enrichissement de l'uranium ; fabrication, transport et retraitement des combustibles ; construction et démantèlement des installations nucléaires.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" et 4 associations antinucléaires alsaciennes ont donc porté plainte devant le Jury de Déontologie Publicitaire qui, dans un avis rendu le 20 juillet 2015, leur a donné raison !

Afin de lutter contre la désinformation, le Réseau "Sortir du nucléaire" a publié également une infographie fournissant quelques chiffres peu connus sur le bilan environnemental et social peu glorieux de Fessenheim.

PILE : EDF fait sa propagande en Alsace



FACE : la centrale nucléaire de Fessenheim

Un coup de peinture verte qui cache mal les problèmes

En mettant en exergue un prétendu bilan « 100% sans CO2 », entouré de visuels bleus et verts, EDF cherche à recycler les codes traditionnellement associés au « développement durable » pour se présenter comme un acteur local responsable, un employeur modèle et une entreprise « verte ».

À travers cette communication fallacieuse, ne s'agit-il pas de faire oublier le risque permanent d'accident ? Les incidents à répétition passés sous silence, comme par exemple la fuite de plus de 100 mètres cube d'eau en février dernier [1] ? Le réchauffement des eaux du Rhin et la pollution liée aux rejets chimiques et radioactifs dans le fleuve [2] ?

Surtout, en se concentrant sur l'Alsace, cette infographie trompeuse masque le bilan global de la centrale. Que dire des plus de 4 millions de tonnes de résidus radioactifs abandonnés en France, au Niger et ailleurs lors de l'extraction de l'uranium nécessaire au fonctionnement de la centrale ? De la douzaine de tonnes de plutonium accumulée à La Hague, produit de plus de 30 ans de fonctionnement ? Des dizaines de tonnes de déchets haute activité à vie longue dont le gouvernement essaie d'imposer l'enfouissement à Bure ? [3]

EDF ment : l'électricité produite en Alsace n'est pas « 100% sans CO2 » !

EDF prétend que l'électricité produite en Alsace par la centrale de Fessenheim, les douze barrages le long du Rhin et le site de géothermie de Soultz-sous-Forêt serait « 100% sans CO2 ». Outre que cette publicité crée un amalgame malhonnête en mettant sur le même plan nucléaire et renouvelables, cette affirmation est tout simplement fautive. Il n'existe aucune activité industrielle exempte de rejets de gaz à effet de serre ; même si on se focalise sur les opérations qui se déroulent en Alsace, la construction de la centrale et le transport du combustible ont généré et génèrent toujours des émissions de CO2.

Surtout, en se focalisant sur la phase d'exploitation de la centrale, EDF oublie de prendre en compte dans son calcul les émissions non négligeables liées à l'ensemble de l'industrie nucléaire, en amont et en aval (extraction de l'uranium, fabrication du combustible, opérations de traitement des déchets, etc.). Une synthèse de 103 études évaluant le contenu CO2 de l'électricité nucléaire mentionne d'ailleurs une valeur médiane de 66g de CO2/kWh, avec des valeurs maximales atteignant 288 g de CO2/kWh [4].

Pour dénoncer ce greenwashing éhonté, le Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Fessenheim, Stop Transports - Halte au Nucléaire, le CSFR et Alsace Nature ont porté plainte devant le Jury de Déontologie Publicitaire (*voir la plainte, en document joint*). Cette plainte a été examinée lors de la séance du JDP qui a eu lieu le 3 juillet 2015. L'avis a été rendu le 20 juillet 2015.

Le JDP a déclaré la plainte partiellement fondée et a notamment dénoncé l'ambiguïté de la formulation "100% d'électricité produite sans émission de CO2". Il a relevé que cette publicité était susceptible d'induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions d'EDF, en méconnaissance du point 1/1 de la Recommandation "Développement durable" de l'ARPP, et qu'elle n'était également pas conforme à la disposition de cette Recommandation, selon laquelle "la publicité doit éviter, dans son discours, de minimiser les conséquences de la consommation de certains produits ou services susceptibles d'affecter l'environnement". Depuis l'avis du JDP, EDF a retiré la publicité de son site Internet et nous avons [assigné EDF en responsabilité civile](#) devant le TGI de Paris pour plusieurs campagnes publicitaires trompeuses, celle-ci incluse.

Téléchargez l'avis du Jury de Déontologie Publicitaire



Notes

[1] Voir notre communiqué :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Fuites-d-eau-en-serie-et-mensonges-a-la-centrale>

[2]

https://www.sortirdunucleaire.org/spip.php?page=article_dossier&id_article=35766&id_dossier=431

[3] Chiffres obtenus sur la base des données fournies par l'ouvrage Les déchets nucléaires, Les éditions de Physique, 1997

[4] Étude Valuing the greenhouse gas emissions from nuclear power : a critical survey, publiée par Benjamin K. Sovacool en 2008 dans la revue Energy Policies.

https://www.nirs.org/climate/background/sovacool_nuclear_ghg.pdf